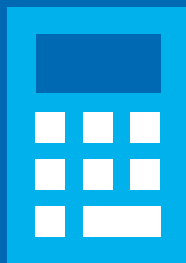


Le prix de l'eau et l'endettement

au cœur de la performance
des services publics d'eau potable
et d'assainissement





Édito

Dès les origines de l'humanité, la question de la répartition et de la gestion de l'eau est centrale. Elle renvoie à la dimension collective de l'eau et nous rappelle qu'on ne peut pas la réduire à une vision technique, il faut aussi voir sa dimension sociale, éthique, politique et institutionnelle. Aujourd'hui, afin de préserver l'eau comme un bien commun, la question de son coût se pose à nos collectivités. En effet, capter l'eau dans les nappes souterraines, l'acheminer jusqu'au robinet puis la traiter avant son retour dans le milieu naturel engendre des dépenses pour les collectivités maîtres d'ouvrage en eau potable et en assainissement.

L'ensemble des actions présentées dans cette plaquette nécessitera des investissements financiers importants pour les collectivités et aura donc une conséquence sur le prix de l'eau, un levier essentiel pour garantir le fonctionnement, la gestion et faire face aux investissements liés aux grands enjeux de demain : adaptation au changement climatique, aménagement du territoire, renouvellement du patrimoine... Afin de ne pas négliger la notion de justice dans la gestion de l'eau, le Département réalise une étude annuelle pour disposer d'une vision du prix et de l'endettement des services publics d'Eau potable et d'assainissement en Gironde.

Cette analyse évolutive au fil des ans, fondée sur des indicateurs de performance, permet de mettre en évidence le prix et les capacités financières des collectivités, pour :

- Orienter les politiques publiques du Département et appuyer ses cellules d'assistance technique dans l'accompagnement technique et financier des collectivités.
- Aider les collectivités à évaluer leurs marges de manœuvre pour mener à bien leurs investissements, en gérant de façon pérenne leur service et leur patrimoine.

Ainsi, nous contribuons à garantir un accès équitable et de qualité à l'eau, pour toutes et tous, partout en Gironde.

Jean-Luc GLEYZE

Président du Département de la Gironde



Préserver la quantité et la qualité de l'eau

Préserver la quantité et la qualité de l'Eau et des milieux naturels dans un contexte de changement climatique préoccupant, exige de :

- ▶ réduire les pertes dans les réseaux (sectorisation, renouvellement des réseaux...),
- ▶ maintenir une eau de qualité,
- ▶ favoriser les économies d'eau et les ressources de substitution,
- ▶ réhabiliter les ouvrages vieillissants,
- ▶ prévenir les pollutions liées aux activités humaines,
- ▶ prendre en compte les impacts sur le milieu naturel (micropolluants à traiter, réutilisation des eaux usées, renouvellement des réseaux...).

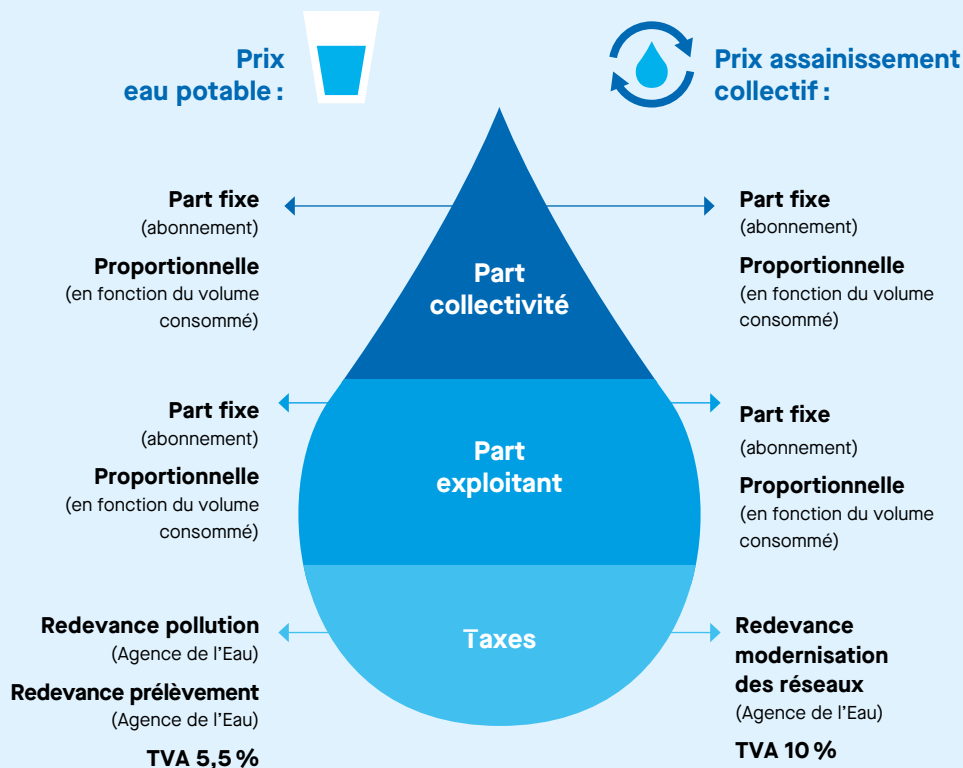
La facture payée par l'abonné, reflète le prix du service rendu.
« L'Eau paie l'Eau » : le budget d'un service d'eau potable ou d'assainissement doit être distinct du budget de la collectivité.

Le prix de l'eau doit permettre de financer les investissements mais aussi les frais de fonctionnement

Le prix de l'eau doit donc permettre de financer l'ensemble des investissements (mise en place de nouveaux ouvrages, mise aux normes du patrimoine existant, renouvellement du patrimoine,...) mais aussi les frais de fonctionnement du service (frais de personnel du service, électricité, produits de traitement, renouvellement du matériel, analyses, élimination des déchets,...).

Pour permettre aux collectivités de proposer une gestion performante et pérenne de leurs services, il convient de mettre en perspective le prix de l'Eau et l'ensemble des données techniques et financières, au travers d'indicateurs de performance pour une optimisation de la gestion des services publics. L'étude annuelle réalisée par le département est fondée sur les données récoltées de l'exercice n-2.

Constitution du prix de l'eau et de l'assainissement collectif



Le prix est influencé par :

- ▶ La qualité de la ressource
- ▶ La sensibilité à la pollution du milieu récepteur
- ▶ L'efficacité des techniques utilisées
- ▶ Les investissements de la collectivité et leur financement
- ▶ Les décisions locales en matière de gestion de la qualité du service
- ▶ La densité (nombre d'abonnés linéaire de réseau)
- ▶ La taille de la collectivité, les règles comptables spécifiques qui permettent de modérer le prix de l'eau



La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements.



L'encours total de la dette est la somme en euros, du « capital restant dû » au 31 décembre de l'exercice, de tous les emprunts contractés par le service et dont le remboursement n'est pas terminé.

L'épargne brute annuelle (en euros), également appelée « capacité d'autofinancement brute », mesure l'excédent de l'exploitation réelle d'un service, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation.



Le seuil de 10 ans est considéré comme le seuil de vigilance, au-delà duquel les collectivités peuvent se retrouver en difficultés pour rembourser la dette, le seuil critique étant considéré à 15 ans.

Pour plus d'informations se référer à la fiche pédagogique financière 2022 (P153.2 et P256.2 Durée d'extinction de la dette) SISPEA Observatoire national des services d'eau et d'assainissement - OFB Office français de la biodiversité.



Des travaux nécessaires mais coûteux

l'exemple du renouvellement des réseaux d'eau potable

**La performance des réseaux est un enjeu crucial
de gestion.**

1,5%
par an est un
seuil minimum
pour garantir
la pérennité
du patrimoine

Le vieillissement des réseaux est l'un des principaux facteurs de dégradation des services. Une politique de gestion patrimoniale adaptée doit permettre d'optimiser la performance des réseaux.

Il est considéré qu'un taux moyen de renouvellement des réseaux de 1,5% par an est un seuil minimum pour garantir la pérennité du patrimoine.

À titre indicatif, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'Eau potable en Gironde, est de 0,59 %, ce qui nécessiterait plus de 180 ans pour renouveler l'ensemble des réseaux d'Eau potable de la Gironde qui représente environ 20 000 km. La durée de vie d'un réseau (tous matériaux confondus) est estimée en moyenne entre 60 et 70 ans.

**Le patrimoine
réseaux
appartient aux
collectivités**

Le patrimoine réseaux appartient aux collectivités maîtres d'ouvrage en Eau potable et en assainissement, qui se doivent de mobiliser les fonds nécessaires au renouvellement de leurs réseaux, afin de ne pas laisser un lourd tribut aux générations futures.



L'accompagnement des collectivités par le Département

tendre vers une
gestion pérenne
et optimale des
services publics

Le Département porte depuis plus de 60 ans des politiques dans le domaine de l'eau. Il s'agit d'un investissement essentiel devant l'enjeu majeur que représente l'Eau pour notre avenir.

Le Département accompagne les collectivités dans le suivi et la gestion des systèmes d'Eau potable et d'assainissement ainsi que dans la réalisation d'études diagnostiques et patrimoniales. L'objectif recherché est de tendre vers une gestion pérenne et optimale des services publics, qui peuvent engager des investissements conséquents pour l'entretien et le renouvellement de leur patrimoine.

consolidation,
analyse et suivi
annuel des
indicateurs de
performance

Les cellules techniques du Département aident les collectivités maître d'ouvrage en Eau potable et en assainissement dans la consolidation, l'analyse et le suivi annuel des indicateurs de performance : taux de renouvellement des réseaux, indice linéaire de pertes, densité abonnés/kilomètre de réseaux, durée d'extinction de la dette, épargne brute, indice de fonctionnement des systèmes d'épuration...

Les indicateurs de « durée d'extinction de la dette » et de « prix » sont nécessaires pour appréhender la santé financière d'un service et évaluer, de façon macroscopique, les marges de manœuvre financières des collectivités pour les investissements futurs.

Afin de s'assurer de l'équilibre économique d'un service et d'en avoir une vision plus complète, d'autres indicateurs peuvent aussi être analysés :

- ▶ les besoins d'investissement à venir (Plan pluriannuel d'investissement)
- ▶ les coûts d'exploitation des services
- ▶ les capacités d'autofinancement
- ▶ l'évolution de la durée d'extinction de la dette

Contacts

**Direction de la valorisation des ressources
et des territoires (DVRT)**

✉ dvrt-prix-eau@gironde.fr